

# UNIR *Informations*

N ° 12 – Avril/Mai 2008

LE RESUME DE L'ACTUALITE SYNDICALE DES RETRAITES



## Sommaire

### ■ RÉALITÉ DE TOUS LES JOURS p2/3

Complémentaire retraite des hospitaliers

### ■ RETRAITE P 4/5

Enquête IFOP – mars 2008 « les français et l'avenir des retraites »

Revalorisation des retraites  
.../

### ■ ACTUALITE P 6

Départ à la retraite : indemnité

Le gouvernement se mobilise contre la hausse des prix des produits alimentaires  
.../

### ■ SANTE P 7

Franchises médicales  
Hôpital  
.../

### ■ EUROPE P 8

Directive sur la libéralisation des services postaux  
.../

### ■ CHIFFRES P 9

Dépenses brutes d'aide sociale départementale 2006 soit 62 % des budgets  
.../

### ■ 26 GROUPES DE PROTECTION SOCIALE P 10

**Le Ministre du Travail Xavier BERTRAND  
et le président UNIR Marc BADER**

UNIR - Maison de la CFE-CGC  
59-63 Rue du Rocher – 75008 PARIS  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org) - [unir@cfecgc.fr](mailto:unir@cfecgc.fr)  
☎ 01.55.30.13.27 📠 01.55.30.13.26

**CFE  
CGC**  
Le + syndical

**U.N.I.R.**  
Union Nationale  
Interprofessionnelle  
des Retraités

Vous pouvez consulter notre site Internet  
par l'intermédiaire de celui de la Confédération :  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)  
Puis cliquez sur « ESPACE RETRAITES »  
Puis « voir le site »



Marc BADER  
Président

## COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS



**E**xiste depuis 1963. En 2000 nous avons entendu parler de certaines difficultés financières. Aujourd'hui nous avons la réponse.

En date du 31 mars 2008, la Présidente du CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales des Etablissements Hospitaliers Publics) a écrit aux retraités de ce régime en ces termes :

« Afin de satisfaire à cette réglementation et pour que l'effort financier nécessaire pour constituer ces réserves complémentaires ne soit pas supporté seulement par les affiliés de la CRH, le CGOS a pris l'initiative de négocier avec AGF Vie, assureur du régime, et les Pouvoirs publics.

Il a ainsi obtenu que soient apportés au régime, chaque année, pendant 20 ans :

24 millions d'euros par AGF Vie  
14 millions d'euros par les Pouvoirs publics ] soit un total cumulé de 760 millions d'euros

L'adaptation du régime que nous vous présentons, approuvée par l'assemblée générale du C.G.O.S du 13 mars 2008, se traduit pour vous, retraité, par les évolutions suivantes :

Votre retraite va continuer à être versée trimestriellement, sa durée de garantie de versement est améliorée, dès 2008, de trois ans, elle passe de 5 ans à 8 ans ».

Quelques constats :

Voilà les arguments de l'organisme en date d'avril 1986 concernant la non-application de la clause des cinq ans ouverte dès la création.

« Une cessation du régime peut-elle être envisagée ?

Oui – mais seulement à l'initiative de l'un des deux co-signataires de la convention (CGOS et AGF).

Une telle mesure pourrait se concevoir dans l'éventualité où, sur une longue période, aucune affiliation nouvelle ne se serait manifestée ou si tous les affiliés non allocataires cessaient d'acquitter des cotisations. Cette hypothèse paraît hautement improbable ».

« Et un autre argument de la même date :

Quelle serait la conséquence pour les affiliés ?

Le régime dispose à tout moment des réserves qui lui permettent, au minimum, de servir à tous les affiliés, à partir de la date normale d'ouverture des droits (60<sup>ème</sup> anniversaire ou immédiatement s'ils sont déjà allocataires) cinq années d'allocations sur la base de la dernière valeur du point, revalorisée en fonction des bénéfices financiers procurés par les fonds placés. Cette disposition garantit pratiquement à tous les affiliés que dans une telle extrémité, chacun recouvrerait plus que le nominal des sommes versées sous forme de cotisations. Il s'agit d'une mesure de sécurité importante ».

C'est un contrat facultatif

Le rendement n'est pas garanti, il était de 13 en 1992, 7 en 1997. Que restera-t-il dans quelques années ?

C'est un contrat d'assurance groupe avec des responsabilités susceptibles d'être partagées entre souscripteurs et compagnie d'assurance (AGF) et l'État (tutelle et maintenant payeur)

Le mot « complémentaire retraite » est dévoyé car sa durée au-delà de 8 ans (depuis 2008) n'est pas garantie et c'est la même chose pour la révision.

Les agents hospitaliers (cotisants) et les allocataires (retraités) sont au nombre de 350 000 ce qui représente un chiffre trop petit pour une réelle solidarité.

Autre surprise annoncée en avril 2008.

Pour les points de retraite que vous avez acquis jusqu'au 31 décembre 1997, un prélèvement dénommé « cotisation au Fonds de solidarité » est appliqué sur le montant de votre retraite. En parallèle, la revalorisation de ces points continuera à être maîtrisée.

### FONDS DE SOLIDARITÉ

Pourcentage du prélèvement dénommé « cotisation au Fonds de solidarité » appliqué aux retraités possédant des points acquis avant le 31 décembre 1997.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% du prélèvement dénommé "Cotisation Fonds de solidarité"	1,30%	2,60%	3,90%	5,20%	6,50%	7,80%	9,10%	10,40%	11,70%	13%	13%	13%	13%	13%

Exemple : évolution en euros du montant<sup>1</sup> moyen de la retraite trimestrielle (230 €), après l'application du prélèvement dénommé « Cotisation au Fonds de Solidarité ».



Il serait grand temps que les hôpitaux ou d'autres entreprises publiques bénéficient d'un vrai régime de retraite complémentaire obligatoire. C'est la seule garantie pour l'avenir.

De plus où allons-nous si, au fur et à mesure, on réduit les retraites alors que le pouvoir d'achat n'est plus assuré par les revalorisations et réduit une deuxième fois par ce type d'opération.

Les contractants de ces contrats n'ont certainement pas pensé que leur contrat ne durerait que cinq ans, huit ans maintenant.

#### Alors attention à l'avenir.

<sup>1</sup> Montant hors revalorisation, arrondi à l'euro inférieur.

## RETRAITE DES FONCTIONNAIRES D'ETAT (2,5 MILLIONS DE PERSONNES)

Une mission de réflexion à un nouveau mode de gestion vient d'être confiée à M. François Mongin, inspecteur des finances pour optimiser le coût du traitement des pensions, éclaté entre les différents ministères (2 800 salariés à Paris et à Nantes).

## RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE A LA DEMANDE (RSID)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le relevé en référence peut être demandé à tout moment de la carrière. Délai de réponse maximum deux mois.

Nouvelle demande plus de deux ans après la précédente.  
Document GIP Info Retraite



## ENQUETE IFOP – MARS 2008 « LES FRANÇAIS ET L'AVENIR DES RETRAITES »



**67 %** des personnes souhaitent que les stocks options donnent lieu à un prélèvement de cotisation sociale

**57 %** pense qu'il faudrait compléter la retraite actuelle par un fonds de pension

**44 %** seraient pour l'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans

**38 %** proposent que l'âge de la retraite soit reculé

**25 %** pourraient cotiser davantage

**8 %** reconnaissent qu'il y a lieu de réduire le niveau des retraites

## EPARGNE RETRAITE FIN 2006

1,9 million de personnes ont souscrit à un plan d'épargne retraite populaire (Perp)  
202 000 salariés bénéficient d'un plan d'épargne retraite collectif (Perco)  
940 000 personnes sont détentrices d'un contrat Madelin  
9,9 milliards d'euros de cotisations pour l'ensemble de ce type d'épargne

## UN NOUVEAU MISSILE DU MEDEF

Les tirs sont en progression et groupés, presse, colloque avec un même refrain qui devient inquiétant quand on sait que le gouvernement réalise tous les projets du MEDEF. De quoi s'agit-il :

Une demande de cohérence entre le régime général et les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

« Il serait utile que des études soient lancées dès maintenant pour envisager à terme un rapprochement des régimes. Un régime unique de retraite par point serait sans doute plus moderne, plus facile à piloter ».

Pour le non maintien des seniors nous venons de comprendre que ce n'étaient pas les entreprises qui rejetaient les 55 à 60 ans mais c'était les salariés qui voulaient partir. Par contre à partir d'aujourd'hui le MEDEF est prêt à s'impliquer et à prendre des engagements forts.

## EN BREF

### PARTICIPATION ET INTERESSEMENT SALARIAL LE 26/03/2008

Malgré l'annonce du Président Sarkozy, le gouvernement vient de décider de renoncer à soumettre ces revenus à cotisations pour la retraite ;

### GMP GARANTIE MINIMALE DE POINTS

2008/2009 : Le montant annuel est fixé à 731 € pour l'année soit une cotisation mensuelle de 60,92 €

### REVALORISATION DU MINIMUM VIEILLESSE

Son coût est de l'ordre de 2,5 milliards d'euros

### MONTANT DE LA RETRAITE

Même si les retraités ne participent pas toujours aux manifestations, 74 % des Français ne sont pas satisfaits du pouvoir d'achat des retraités (sondage TNS-SOFRES)

### RETRAITE DE BASE

Depuis le 17/04/2008 le MEDEF a réintégré le Conseil d'administration de la CNAV. Sur décision de son Conseil exécutif, il avait quitté cette caisse en 2001.

### AGIRC

Le Medef remplace M. De Calan par M. Philippe Vivien DRH d'AREVA.



### DERNIERE MINUTE FRR

Le gouvernement pense dériver l'alimentation du régime à savoir les prélèvements de 2 % sur les revenus du capital qui rapportent 1,7 milliard d'euros par an et les verser à la CADES pour apurer la nouvelle dette sociale de 30 milliards d'euros d'ici à 2020.

**REVALORISATION DES PENSIONS**

Tous les retraités se rappellent de la maigre revalorisation des retraites au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (1,1 %), l'INTER-UCR Nationale a rappelé au Premier Ministre, l'engagement du Ministre Xavier Bertrand de faire le nécessaire et cela avant la fin de l'année. Les différents syndicats de retraités viennent de relancer le Premier Ministre.

Aujourd'hui la différence annuelle est de 0,7 % voire 0,8 % (0,5 % + 0,2 % de 2007) en plus du 1,1 %. Plus on attendra et davantage le manque devient important car quatre mois sont déjà passés. Prévision d'augmentation 01/09/2008 de 0,8 %.

Nous sommes d'autant choqués que le SMIC est revalorisé de 2,3 % au 1<sup>er</sup> mai 2008 et pourrait encore l'être au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

En 2009 la CNAV alignera son augmentation sur la même date que les complémentaires AGIRC-ARRCO.

**AGIRC ET ARRCO**

A la lecture de l'article sur la CNAV, vous aurez constaté que l'augmentation du 1<sup>er</sup> avril 2008 : 1,46 % ne couvre pas la réalité de la perte du pouvoir d'achat.

**CHIFFRES****ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE**

En 2007 l'espérance de vie atteint 84,5 ans pour les femmes et 77,6 ans pour les hommes. Soit une moyenne de 81 ans.

En 2050 la France devrait compter 60 000 centenaires.

**NAISSANCES EN 2008**

Prévisions : 783 000 enfants pour un indice de fécondité de 1,96.

**FONDS DE RESERVE DES RETRAITES (FRR)**

En date du 15 avril 2008, cet organisme fêtait son 5<sup>e</sup> anniversaire. Même si la stratégie d'investissement est performante, le capital est trop faible pour son but : participer au financement des retraites à partir de 2020. Au 31/12/2007 les actifs du FRR étaient de 34,5 milliards d'euros. La performance annualisée de l'actif depuis l'origine est de 8,8 %. La performance 2007 relève de l'ordre de 4,8 %.

- Les ressources fiscales (les seules pérennes, 2 % sur le revenu du capital).
- Les excédents éventuels des régimes sociaux CNAV et FSV
- Le produit de la cession d'actifs
- Les dotations diverses
- La soulte d'EDF

Le gouvernement est fortement tenté de liquider dès aujourd'hui une partie des actifs pour couvrir le déficit actuel de la CNAV. Une autre révision



consisterait seulement à récupérer les intérêts du capital ? Nous sommes fortement opposés à un prélèvement quelconque sur ce fonds avant 2020.

**RETRAITE COMPLEMENTAIRE**

La CFE-CGC a lancé sa revendication pour l'avenir du régime AGIRC à savoir :

La CFE-CGC revendique la cotisation dès le 1<sup>er</sup> euro afin de défendre un niveau de vie à la retraite pour tout l'encadrement en cohérence avec les salaires d'activité.

**RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC-ARRCO REVALORISATION AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008**

ARRCO : valeur du point + 1,46 % = 1,1648 €

ARRCO : salaire de référence + 3,4 % = 13,9684 €

AGIRC : valeur du point + 1,46 % = 0,4132 €

AGIRC salaire de référence + 3,4 % = 4,8727 €

**EN BREF****PROCHAINS DOSSIERS DU GOUVERNEMENT**

Organisation du système de soins  
Création des agences régionales de santé ARS  
Réforme de l'hôpital

**CRISE FINANCIERE**

Déclenchée par les crédits immobiliers aux Etats-Unis, l'économie mondiale tremble. Cette crise coûtera au monde entier quelques 600 milliards de dollars ou 396 milliards d'euros.

**DEPART A LA RETRAITE – INDEMNITE**

Arrêt de la Cour de Cassation Sociale du 30 janvier 2008 n° 06-17-531-FS-PBR

L'indemnité de départ en retraite versée au salarié qui quitte volontairement l'entreprise pour bénéficier du droit à une pension de vieillesse n'a pas pour objet de compenser un préjudice.

Elle constitue dès lors une rémunération et est, en conséquence, soumise aux règles de saisie prévues par le Code du travail.

Impôt pour 2007 soit la déclaration des impôts de l'année 2006, seule la fraction de l'indemnité qui excédait 3 050 euros était imposable.

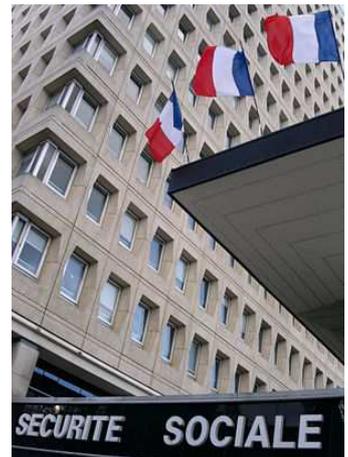
**LE GOUVERNEMENT SE MOBILISE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

Les augmentations perdurent, pour nous ces dérapages touchent encore d'autres produits que l'alimentaire et ce sont les consommateurs qui payent. C'est bien de se mobiliser mais pour dire quoi, et surtout pour changer quoi. Sans enquête, nous confirmons qu'il y a des excès réels de la part des industriels et des distributeurs. Cela se remarque tous les jours. Comme la mondialisation, c'est aussi réduire le nombre d'entreprises, et maintenant nous n'avons plus que des monopoles qui sont devenus incontrôlables par les gouvernements et les chefs d'Etat.

Un exemple l'OPEP (l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) qui représente 40 % de la production, n'arrive plus à coordonner le prix du pétrole (l'organisation elle-même le dit). Tout ceci, c'est la mort des classes moyennes. Rajoutons encore la crise financière mondiale pour que l'avenir ne soit pas des meilleurs.

**REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE**

La sécurité Sociale aura moins de déficit 2007 que prévu. Les chiffres provisoires nous donnent une amélioration de 2,3 milliards d'euros qui provient pour l'essentiel de 1,2 milliard d'euros de recettes supplémentaires dues à un rendement supérieur de la CSG et du prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et de placements. Soit 700 millions de cotisations supplémentaires et 400 millions d'autres recettes.

**PRERETRAITE AMIANTE**

Les associations et les syndicats proposent le maintien de l'accès collectif et la création d'un accès individuel.

La proposition commune défend également :

1. le relèvement du montant de l'allocation « au moins égale au SMIC net »
2. le maintien de la protection sociale complémentaire ;
3. L'harmonisation des règles entre régimes de sécurité sociale.

Enfin, pérenniser cette préretraite exige :

1. Une structure de gestion dédiée, sous la forme d'un établissement public
2. « Que tous ceux qui ont une part de responsabilité assument leur part du financement » à savoir la branche AT-MP, l'Etat « préventeur », les industriels de l'amiante et les entreprises dont des anciens salariés bénéficient de la préretraite amiante, alors que beaucoup d'entre elles « parviennent à se soustraire à la contribution de 15 % » instaurée par la loi de 2004.

**IMPLICATION DES COLLECTIVITES**

50 % des budgets des conseils généraux sont dédiés à l'aide sociale départementale soit 28 milliards d'euros pour l'ensemble des départements français. Cet argent est destiné au RMI, petite enfance, personnes âgées, handicapés, population précaire.

**HOPITAL [www.hopital.fr](http://www.hopital.fr)**

La Fédération Hospitalière de France et la Fédération d'Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne ainsi que la Fédération Nationale des Centres de Lutte contre le cancer ont mis en ligne un site grand public avec annuaire, fichiers, lexique, actualités, guides institutionnels et tarifaires.

**FRANCHISES MEDICALES**

Deux associations, l'association des accidentés de la Vie (FNATH) et l'association nationale de Défense des Victimes de l'amiante (Andéva) ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre les franchises médicales pour le motif : les montants fixés par décrets portent atteintes aux droits à l'accès aux soins.

**COMPLEMENTAIRE SANTE CFE-CGC ET VAUBAN HUMANIS**

En date du 10/04/2008, les membres du CA de l'UNIR ont rencontré les gestionnaires de cette protection et ont pu échanger pour une meilleure compréhension du dossier. Le débat a été intéressant.

**MISSION SUR LA PREVENTION SANITAIRE**

M. André Flajolet député UMP est le président de cette mission qui se terminera par un rapport sur ce sujet.



La question est comment maintenir la population en bonne santé et grâce à qui.

Il s'agit de trouver les leviers pour induire des situations comportementales et nutritionnelles nouvelles. Anticiper les difficultés potentielles de santé. Assurer une démographie médicale moins inégale sur le territoire national.

Cette étude devrait aboutir à une meilleure hospitalisation à domicile, des soins à domicile des aides ménagères. Voir une mise en place d'éducateurs médico-sportifs.

**CNSA**

Ouverture d'un site internet à destination des personnes en perte d'autonomie :

[www.aides-techniques-cnsa.fr](http://www.aides-techniques-cnsa.fr)



**HOPITAL**

Le rapport préparatoire à la réforme de l'hôpital présenté le 10 avril par Gérard Larcher Sénateur au Président de la République, affiche 16 propositions qui viendront alimenter la réflexion sur le sujet.

Cette préconisation devrait aboutir à un projet de loi qui sera présenté devant le parlement en octobre 2008.

Le chef de l'Etat a présenté officiellement son projet de réforme de l'hôpital le 17 avril 2008 à Neufchâteau (Vosges).

- Création de communautés hospitalières de territoires, regroupant plusieurs hôpitaux locaux derrière un hôpital public référent.



- Rénovation du pilotage de l'hôpital, son conseil d'administration serait transformé en conseil de surveillance.
- Le comité exécutif deviendra, pour sa part, un directoire, présidé par le directeur de l'établissement.
- Possibilité de recrutement contractuel par le directeur de l'hôpital
- Introduction d'une part variable de rémunération des médecins
- Le service public des cliniques devrait obligatoirement assurer les urgences et prendre en charge des bénéficiaires de la CMUC
- Afin de désengorger les urgences leur accès serait filtré par le biais d'un numéro d'appel unique (le 15)

**MALADIE SECURITE SOCIALE**

Où est la vérité dans toutes les annonces de Madame la Ministre Roselyne Bachelot. Toutes les annonces sont souvent contredites le lendemain !

Avec des restes à charge des malades qui ne cessent d'augmenter, avec l'annonce des remboursements de l'optique aujourd'hui, des soins dentaires demain.

La ministre casse le système de santé basé sur la solidarité auquel les Français sont attachés.

Voilà quelques autres exemples :

En automne 2008 avec des projets de loi sur le PLFSS 2009, il y aura révision du financement des dépenses de santé.

Redéfinir les soins qui relèvent de l'assurance maladie et ceux qui relèvent de l'individuel.

Réforme de la prise en compte de l'ALD (Affections de Longue Durée)

Modernisation de l'organisation des soins

Nous devons nous mobiliser pour préserver le modèle social que représente la Sécurité Sociale.

### Directive sur la libéralisation des services postaux

Le journal officiel du 27/02/2008 a publié la directive 2008/6 modifiant la directive 97/67. C'est la dernière étape du processus de libéralisation des services postaux. La date finale d'ouverture totale du marché est ainsi fixée au 31/12/2010. Certains pays peuvent repousser ce délai de deux ans.



### ALLEMAGNE

Le gouvernement a décidé une augmentation exceptionnelle des retraites soit 1,1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et 2 % en 2009.

### ROUMANIE

Groupama se met en place dans ce pays.

### SYSTEMES DE SECURITE SOCIALE

La coordination des systèmes de sécurité sociale dans l'Union Européenne (concerne aussi l'AGIRC et l'ARRCO)

Actuellement le règlement CEE 1408/71 régit ce point. Il était prévu que le règlement 883/2004 du 29/04/2004 remplace la première législation. Hélas, le règlement d'application et les modalités pratiques administratives ne sont pas prêtes. Nous apprenons qu'au mieux, le texte de 2004 sera applicable éventuellement en 2010 ! Et cela malgré un certain nombre d'arrêtés de la Cour de Justice de la Communauté Européenne dont le premier date du 28 avril 1998 et qui influent sur le règlement.

## PRUD'HOMMES

La convention de Colmar du 01/04/2008 qui a réuni 960 personnes, a donné lieu à la diffusion du livret du Militant n° 2 fourni avec :

Le CD « Kit de campagne n° 2 »

Les 9 affiches de la campagne  
Le CD Kit de campagne n° 2 comprend tous les fichiers nécessaires pour relayer la campagne de printemps sur le terrain :

Les 5 insertions presse aux formats A5 paysage et A4 portrait, en couleurs et en niveaux de gris  
Les 3 epubs en GIF animés

Vous y retrouverez les matériaux de campagne permanents transmis avec le kit du militant n° 1 :

Affichette au format A3 à personnaliser (affichette\_A3)  
Masque Powerpoint (masque\_ppt)  
Signature de mail (signature\_mail)

### A découvrir également :

Le clip « les prud'hommes Kezako ? » (kezako.mov)

— Pour défendre notre retraite complémentaire, la CFE-CGC revendique une cotisation de l'encadrement au seul régime de l'AGIRC.

Le plafond de la Sécurité sociale augmente plus vite que le salaire moyen de l'encadrement. Ce qui apporte des recettes supplémentaires à l'ARRCO et prive l'AGIRC d'autant.

**C'est pourquoi la CFE-CGC revendique une cotisation au premier euro au seul régime de l'AGIRC pour tous les cadres.**



## DÉPENSES BRUTES D'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE 2006 SOIT 62 % DES BUDGETS

Etude DRESS n ° 622 de janvier 2008

	2005	2006	%	Effectif en 2006
Aide sociale aux personnes âgées	6 034	6 405	4	1 117 700
Aide sociale aux personnes handicapées	3 959	4 373	9	235 200
Aide sociale à l'enfance	5 282	5 482	2	275 400
Dépenses liées au RMI	5 924	6 315	5	1 129 500
Total Métropole	21 190	22 575	5	2 757 800
<b>Total y compris les DOM-TOM</b>		26 689		

Chiffres en millions d'euros constants

## DIVERS

### ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE

Dépôt d'une proposition de loi visant à permettre l'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants ayant quatre mois de présence en Algérie avant le 1<sup>er</sup> juillet 1964 (texte n ° 223 2007/2008 de M. Claude Biwer, sénateur, déposé le 29/02/2008 ; L'ancien texte code des pensions applicable sur l'Afrique du Nord avait la même périodicité, sauf pour les unités combattantes (90 jours) mais la période s'appliquait du 01/01/1952 au 02/07/1962



### PLAN CADASTRAL

la Direction Générale des Impôts a mis en ligne un site :

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Ce site propose de rechercher, consulter et commander des feuilles de plan cadastral français.

### TUTELLE

La loi du 5 mars 2007 doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### « VERITE » SUR LES RETRAITES

Ce livre publié chez Michalon et écrit par Danièle Karniewicz, Présidente de la CNAV et Secrétaire nationale de la CFE-CGC, sortira en septembre prochain.



# 2 %

### TRANSFERT ENTRE GENERATIONS EN 2005

Publication de la Banque HSBC et de l'institut of Ageing de l'Université d'Oxford.

Aide financière des personnes âgées de 60 ans à 79 ans :

En France 33 % des personnes âgées donnent et 2 % reçoivent.

### COTISATIONS RETENUES CNAV 2007

	CSG	CRDS	% de retraités exonérés
Métropole	3,34 milliards	267 millions	38,55
DOM	12 millions	1 million	79,92

# 26 GROUPES DE PROTECTION SOCIALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008

GROUPES METROPOLITAINS	INSTITUTIONS ARRCO	INSTITUTIONS AGIRC
AG2R-ISICA	IRPC, UGRR-ISICA (1)	UGRC
AGRICA	CAMARCA	CRCCA
APICIL	AGIRA RETRAITE DES SALARIES	AGIRA Retraite des cadres
APRI	IPRIS	IRRAPRI
ARPEGE	AREGE RETRAITE SALARIES	AREGE RETRAITE CADRES
AUDIENS	IRPS	IRCPS
B2V	CIRESA	IRICASA
D & O	CARCEPT, CRIS	CRC
IONIS	ABELIO	ALTEA
IRCEM	IRCEM RETRAITE	
IRP AUTO	IRSACM	IRCRA
LOURMEL	CARPILIG	
MALAKOFF	IREC	CAPIMMEC
MEDERIC	CIPS, CPM, IRREP	CIPC-R, IRPVRP
MORNAY	CGIS	ACGME
NOVALIS	NOV.RS (2)	NOV.RC (3)
PREMALLIANCE	IRSEA	CAPICAF
PRO BTP	BTP RETRAITE	CNRBTPIG
REUNICA (4)	REUNI RETRAITE SALARIES (5), IREPS	REUNI RETRAITE CADRES (6)
TAITBOUT	CIRSIC, CRE	CIRCIA, IRCAFEX
VAUBAN HUMANIS	IRNEO (7)	CGRCR
	CREPA-REP (8)	
OUTRE-MER	INSTITUTIONS ARRCO	
ARPBTPAG	CRR-BTP	
CGRR	CGRR	
CRC	CRR	
IGRC	IGRC	
LA VERRIERE	IRCOM	

Le conseil d'administration de l'Anep, réuni le 7 décembre 2007, a décidé le changement de dénomination sociale de l'institution Anep (groupe Reunica) qui devient, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008, REUNI RETRAITE SALARIES

Les assemblées générales extraordinaires de l'UGRR et de l'Isica (groupe AG2R-Isica), réunies respectivement les 12 et 21 décembre 2007, ont donné leur accord à la fusion de l'Isica au sein de l'UGRR, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, l'UGRR prend la dénomination d'UGRR-Isica.

Lors de leurs assemblées générales respectives du 4 décembre 2007, l'association sommitale et le GIE Bayard ont décidé la modification de leur dénomination sociale respective en Association sommitale Reunica et GIE Reunica, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

(1) Fusion de l'ISICA et de l'UGRR au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(2) Fusion de l'IRPELEC et de l'URS au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(3) Fusion de l'IRMV et de l'URC au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(4) Changement de dénomination au 1<sup>er</sup> janvier 2008

REUNICA BAYARD devient REUNICA

(5) Fusion de la CRICA et la CIRCACIC au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(6) L'ANEP devient REUNI RETRAITE SALARIES au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(7) L'IGIRS et l'IRNEO fusionnent sous l'appellation IRNEO au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(8) La CREPA-REP, institution non rattachée à un groupe agréé.